



Le budget primitif 2021

Rapport de présentation

SOMMAIRE

Page

2

Méthodologie	3
La structure budgétaire au 1 ^{er} janvier 2021	3
I) Le budget annexe ZONES D'ACTIVITES	4
II) Le budget principal GENERAL	5
A) Les dépenses de fonctionnement	5
1) Les charges de personnel	6
2) Les contributions (hors SDIS)	7
3) Les contributions au SDIS	7
4) Les subventions de fonctionnement	8
5) Le prélèvement FNGIR	9
6) Le prélèvement FPIC	9
7) Les attributions de compensation (AC)	10
B) Les recettes de fonctionnement	11
1) Le produit fiscal	11
2) La dotation globale de fonctionnement (DGF)	12
3) Les produits des services	12
C) Les dépenses d'investissement	13
Les dépenses d'équipement	13
D) Les recettes d'investissement	14
Les subventions d'équipement à recevoir	16
E) La dette	17
F) L'épargne	19
1) L'épargne brute	19
2) L'épargne nette	19
Prospective 2022 - 2027	20
Synthèse	23

Le budget primitif pour 2021 constitue le 1^{er} budget de la nouvelle assemblée délibérante élue en juillet 2020.

Par rapport aux éditions précédentes, le millésime 2021 se démarque par une amélioration de la qualité budgétaire, grâce à l'exploitation des données du compte administratif de 2020.

Ainsi, pour la 1^{ère} fois depuis la fusion, ce budget primitif intègre les restes à réaliser de 2020, les résultats reportés de l'exercice précédent, ainsi que l'affectation du résultat de 2020.

Lors de sa finalisation, il est apparu, dans le contexte actuel de crise sanitaire, qu'il y aurait lieu de différer des dépenses nouvelles de fonctionnement à l'automne prochain, lors du budget supplémentaire pour 2021, soit à l'exercice suivant, au budget primitif pour 2022, en fonction de l'évolution de la situation budgétaire constatée cette année.

La structure budgétaire au 1^{er} janvier 2021

Au 1^{er} janvier 2021, la structure budgétaire de la CCCE s'articule autour d'un budget principal et de quatre budgets annexes, soit cinq budgets au total, contre le double au 1^{er} janvier 2020.

Cette simplification résulte de la fusion des six budgets annexes des zones d'activités qui avaient été créés en 2017 à raison d'un budget par site (BENFELD, ERSTEIN, GERSTHEIM, HINDISHEIM, KRAFFT et RHINAU).

Ces six budgets annexes ont été fusionnés, au 1^{er} janvier 2021, en un seul budget annexe ZONES D'ACTIVITES, avec comme objectif de préserver l'historique et l'évolution budgétaires de chaque site grâce à la comptabilité analytique.

Ces cinq budgets sont répartis en trois catégories, à savoir :

➤ **2 budgets à comptes de liaison**

- **Budget principal GENERAL**
- **Budget annexe CINEMA**

Ces deux budgets sont notamment financés par les contribuables.

L'activité du cinéma étant soumise à TVA, le budget annexe est géré en Hors Taxes et fait l'objet d'une déclaration mensuelle de TVA.

Les comptes de liaison consistent à relier le Budget annexe au Budget principal par des écritures de subventions d'équilibre.

➤ **1 budget des zones d'activités**

- **Budget annexe ZONES D'ACTIVITES**

Ce budget est financé par le produit des ventes de terrains.

Sa clôture pourra intervenir dès lors que toutes les opérations d'acquisition, de viabilisation et de cession seront achevées.

➤ **2 budgets annexes à autonomie financière**

- **Budget annexe ORDURES MENAGERES ERSTEIN**
- **Budget annexe ORDURES MENAGERES SMICTOM**

Ces deux budgets sont exclusivement financés par les redevables bénéficiaires du service. Ils disposent chacun de leur propre compte de trésorerie.

I) Le budget annexe ZONES D'ACTIVITES

En 2021, les montants des études et travaux d'investissement prévus dans les zones d'activités sont les suivants (chiffres Hors Taxes) :

BENFELD	827 664 €
ERSTEIN	74 484 €
KRAFFT	24 300 €
GERSTHEIM	27 500 €
HINDISHEIM	406 350 €
RHINAU	44 970 €
Total =	1 405 268 €

Les cessions de terrains prévues cette année sont les suivantes :

BENFELD	323 400 €
GRAYER	323 400 €
ERSTEIN	292 100 €
KIENTZI	194 000 €
ECOTECH	98 100 €
KRAFFT	0 €
GERSTHEIM	0 €
HINDISHEIM	0 €
RHINAU	0 €
Total =	615 500 €

II) Le budget principal GENERAL

A) Les dépenses de fonctionnement

L'élaboration du budget primitif pour 2021 a mis en lumière un impact résiduel de la crise sanitaire sur les produits des services constitués des redevances des services périscolaires, piscine et culturels.

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES REELLES				
Chapitre budgétaire	BP 2020	BP 2021	Evolution	Variation
Charges à caractère général	5 026 432 €	5 277 193 €	+ 250 761 €	+ 5,0 %
Charges de personnel	13 551 680 €	14 122 298 €	+ 570 618 €	+ 4,2 %
Attributions de compensation et Prélèvements (FNGIR, FPIC)	8 655 417 €	8 693 541 €	+ 38 124 €	+ 0,4 %
Autres charges de gestion courante	3 563 803 €	3 525 068 €	- 38 735 €	- 1,1 %
Charges financières	131 000 €	91 000 €	- 40 000 €	-30,6 %
Charges exceptionnelles	5 500 €	11 000 €	+ 5 500 €	+ 100,0 %
Dépenses de fonctionnement imprévues	81 919 €	0 €	- 81 919 €	- 100,0 %
TOTAL Dépenses réelles =	31 015 751 €	31 720 100 €	+ 704 349 €	+ 2,3 %
RECETTES REELLES				
Chapitre budgétaire	BP 2020	BP 2021	Evolution	Variation
Atténuations de charges (rbts sur charges de personnel (IJ))	300 000 €	218 925 €	- 81 075 €	- 27,0 %
Refacturations aux communes mutualisées	5 894 311 €	5 881 402 €	- 12 909 €	- 0,2 %
Produits des services	3 323 958 €	2 812 630 €	- 511 328 €	- 15,4 %
Impôts et taxes	18 532 322 €	18 742 420 €	+ 210 098 €	+ 1,1 %
Dotations et participations	4 455 753 €	4 700 484 €	+ 244 731 €	+ 5,5 %
Autres produits de gestion courante	427 575 €	554 269 €	+ 126 694 €	+ 29,6 %
Produits exceptionnels	0 €	20 000 €	+ 20 000 €	+ 100,0 %
TOTAL Recettes réelles =	32 933 919 €	32 930 130 €	- 3 789 €	0 %
Capacité d'AutoFinancement (CAF) brut =	1 918 168 €	1 210 030 €	- 708 138 €	- 37,0 %

1) Les charges de personnel

Pour 2021, la hausse prévisionnelle de la masse salariale est contenue à + 4,2%.

Les charges de personnel progressent de 13 551 680 € à 14 122 298 €.

Concernant la 3CE, l'augmentation de la masse salariale résulte de la prise en compte du personnel pour les périscolaires de GERSTHEIM et de RHINAU (+ 0,66%).

L'augmentation de la masse salariale est également liée au glissement-vieillesse-technicité (GVT), ainsi qu'aux avancements de grade, aux promotions internes et au PPCR pour 1,18%

Enfin, la création de nouveaux postes (animateurs périscolaires, secrétariat (poste qui n'avait pas été immédiatement pourvu), services techniques et informatique sur la 3CE a engendré une hausse de 1% qui est en réalité moindre du fait d'un poste de secrétariat pourvu jusqu'en 2019 et vacant en 2020 et pourvu à nouveau en 2021.

Concernant la ville d'ERSTEIN, une hausse de 1,37% est prévue.

Des recrutements ont été nécessaires suite à la volonté des nouveaux élus d'offrir un meilleur service à ses concitoyens et en raison aussi des nombreux projets en cours.

En outre, le GVT, les avancements de grade, le PPCR et les promotions internes s'y ajoutent également.

Par ailleurs, les montants inscrits pour les refacturations aux six communes mutualisées sont les suivants :

Commune d'ERSTEIN :	5 281 139 €
Commune de HERBSHEIM	196 928 €
Commune d'ICHTRATZHEIM	30 498 €
Commune de LIMERSHEIM	90 184 €
Commune d'OSTHOUSE	122 800 €
Commune de SCHAEFFERSHEIM	159 853 €

Total = 5 881 402 €

Une régularisation « au réel » interviendra dans tous les cas en fin d'année 2021.

2) Les contributions (hors SDIS)

7

Les **contributions (hors SDIS)** inscrites au budget primitif **pour 2021** sont les suivantes :

	BP 2020	BP 2021
SDEA Ried-Zembs	120 000 €	120 000 €
Syndicat Mixte Ehn-Andlau-Scheer	55 000 €	55 000 €
SYNDENAPHE	20 300 €	20 300 €
Eurodistrict STRASBOURG-ORTENAU	36 100 €	36 100 €
SCOTERS	36 100 €	36 500 €
Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT)	12 000 €	12 000 €
Syndicat de Lutte contre les Moustiques	11 000 €	9 000 €
Région, entretien de l'III domaniale	2 700 €	2 700 €
Total	293 200 €	291 600 €

3) Les contributions au SDIS

Les **contributions au SDIS** inscrites au budget primitif **pour 2021** se décomposent comme suit :

	BP 2020	BP 2021
Contingents et participations	999 200 €	1 006 665,81 €
Allocations de vétéran	135 176 €	132 534,63 €
Total	1 134 379 €	1 139 200,44 €

4) Les subventions de fonctionnement

Les **subventions de fonctionnement** inscrites au budget primitif pour 2021 sont les suivantes :

	BP 2020	BP 2021
SDEA du Bas-Rhin,		
évacuation des eaux pluviales :		
▪ territoire de BENFELD	242 000 €	242 000 €
▪ territoire d'ERSTEIN	196 870 €	196 869 €
▪ territoire du RHIN	182 600 €	182 600 €
Fédération MJC du Bas-Rhin,		
SAJ BENFELD (*)	210 000 €	140 000 €
SAJ RHINAU (*)	155 000 €	103 333 €
Fête de la Musique	5 000 €	5 000 €
(*) Pour les Services d'Animation Jeunesse (SAJ), une nouvelle délégation de service public a été lancée pour une date d'effet au 1 ^{er} septembre 2021.		
A ce titre, les crédits suivants ont été inscrits au budget primitif pour la période du 1 ^{er} septembre au 31 décembre :		
SAJ BENFELD		70 000 €
SAJ RHINAU		51 667 €
Office de Tourisme du Grand Ried	343 040 €	345 683 €
SDEA, SYND'III	120 000 €	120 000 €
Cette subvention est partiellement financée par le produit de la taxe GEMAPI (90 000 €) instaurée au 1 ^{er} janvier 2019		
ADEUS	63 985 €	38 985 €
Programme Local de l'Habitat (PLH)		
Communes membres	56 000 €	112 000 €
Enveloppe de soutien à la vie associative (2 000 € x 2 par commune)		
Associations du territoire,		
Activités Jeunes	37 000 €	30 000 €
Manifestations	5 000 €	5 000 €
Chapiteaux (territoire RHIN)	3 000 €	3 000 €
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR)		
SELESTAT Alsace Centrale	37 500 €	38 000 €
BENFELD TV	33 000 €	33 000 €
Relais Emploi de STRASBOURG	32 000 €	32 000 €
Association JEEP	28 850 €	25 941 €
Mission Locale de SELESTAT	26 000 €	27 700 €
Etablissements scolaires,		
soutien de 10 € par élève	22 141 €	23 000 €

	BP 2020	BP 2021
Eurodistrict STRASBOURG-ORTENAU, ligne de bus	20 000 €	14 040 €
Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes (PAEJ)	15 347 €	26 369 €
AGF, ALSH à HERBSHEIM	5 500 €	5 500 €
AGF, ALSH à ERSTEIN	5 500 €	5 500 €
Aides versées dans le cadre de la politique de mise en valeur du patrimoine bâti	5 000 €	50 000 €
Grand Est Solidarités & Coopérations pour le Développement (GESCOD)	3 100 €	3 100 €
Union des Commerçants et Artisans de BENFELD	2 000 €	2 000 €
Association des Professionnels d'ERSTEIN	2 000 €	2 000 €
Association des Commerçants du RHIN	2 000 €	2 000 €
Association « La Toile du Ried »	2 000 €	2 000 €
Total	1 861 433 €	1 938 287 €

5) Le prélèvement FNGIR

Le montant pour l'année 2021 prélèvement au titre du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) a déjà été notifié.

Il reste inchangé depuis 2016 à **608 958 €**.

6) Le prélèvement FPIC

Le budget primitif pour 2021 reprend le dernier montant connu de 2020, à hauteur de **210 374 €**.

7) Les attributions de compensation (AC)

Au 1er janvier 2021, la répartition par commune était la suivante :

Commune de BENFELD	780 250 €
Commune de BOLSENHEIM	27 192 €
Commune de BOOFZHEIM	117 539 €
Commune de DAUBENSAND	128 531 €
Commune de DIEBOLSHEIM	35 425 €
Commune d'ERSTEIN	3 199 392 €
Commune de FRIESENHEIM	25 830 €
Commune de GERSTHEIM	790 072 €
Commune de HERBSHEIM	1 892 €
Commune de HINDISHEIM	183 972 €
Commune de HIPSHEIM	59 201 €
Commune de HUTTENHEIM	275 287 €
Commune d'ICHTRATZHEIM	24 685 €
Commune de KERTZFELD	29 116 €
Commune de KOGENHEIM	142 711 €
Commune de LIMERSHEIM	44 852 €
Commune de MATZENHEIM	38 629 €
Commune de NORDHOUSE	350 607 €
Commune d'OBENHEIM	141 216 €
Commune d'OSTHOUSE	75 117 €
Commune de RHINAU	958 858 €
Commune de ROSSFELD	15 857 €
Commune de SAND	36 064 €
Commune de SCHAEFFERSHEIM	151 491 €
Commune de SERMERSHEIM	121 391 €
Commune d'UTTENHEIM	29 995 €
Commune de WESTHOUSE	13 510 €
Commune de WITTERNHEIM	11 638 €

Total = 7 810 320 €

B) Les recettes de fonctionnement

11

1) Le produit fiscal

Depuis la fusion intervenue au 1^{er} janvier 2017, les taux d'imposition n'ont pas varié :

Taxe d'habitation	7,59 %
Taxe foncière (bâti)	5,41 %
Taxe foncière (non bâti)	18,86 %
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	23,05 %

La répartition du produit fiscal attendu pour 2021 est la suivante.

Dans l'attente de la réception de l'état 1259 FPU prévue le 31 mars 2021, **les montants prévus pour 2021 correspondent aux montants réalisés au compte administratif 2020 :**

	BP 2020	BP 2021
Taxes foncières et d'habitation + CFE	13 592 630 €	13 737 729 €
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	3 568 206 €	3 805 796 €
Taxe sur les Surfaces COMmerciales (TASCOM)	411 404 €	383 988 €
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)	681 095 €	674 907 €
Sous-total	18 253 335 €	18 602 420 €

D'autres impôts viennent compléter ce produit fiscal :

Taxe GEMAPI	90 000 €	90 000 €
Taxe de séjour	120 000 €	50 000 €

	BP 2020	BP 2021
Total du produit fiscal	18 463 335 €	18 742 420 €
		+ 279 085 € + 1,51 %

2) La dotation globale de fonctionnement (DGF)

12

Le budget primitif pour 2021 reprend le dernier montant de la DGF notifiée en 2020, à savoir :

Dotation de compensation	2 066 765 €
Dotation d'intercommunalité	878 820 €
Total	= 2 945 585 €

Montant de la DGF 2019 :	2 931 130 €
Variation 2020/2019 =	+ 14 455 €
	+ 0,5 %

Montant de la DGF 2018 :	3 024 338 €
Variation 2019/2018 =	- 93 208 €
	- 3,1 %

Montant de la DGF 2017 :	3 061 119 €
Variation 2018/2017 =	- 36 781 €
	- 1,2 %

3) Les produits des services

Les produits des services constituent la recette budgétaire la plus impactée par la crise sanitaire.

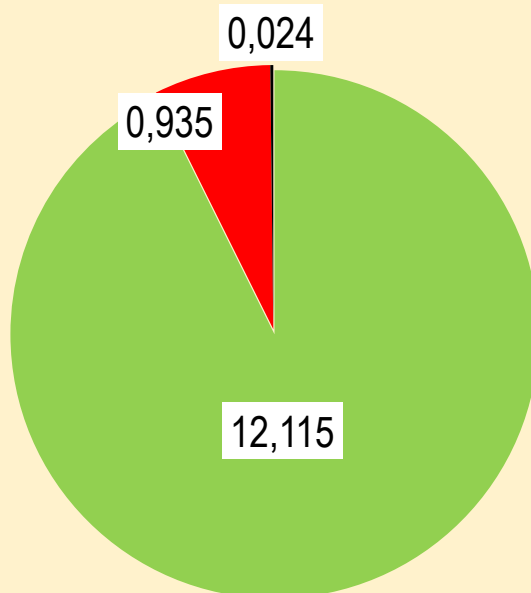
	BP 2020	BP 2021
Redevances des services périscolaires	2 320 198 €	2 177 917 €
Redevances de services à caractère sportif	445 000 €	220 000 €
dont :		
PISCINE ERSTEIN	- 190 000	
FITNESS ERSTEIN	- 35 000	
Redevances à caractère culturel	123 500 €	69 000 €
dont :		
CINEMA REX BENFELD	- 40 000	
ECOLE DE MUSIQUE DU RHIN	- 11 000	
MEDIATHEQUE BENFELD	- 4 000	
BIBLIOTHEQUE RHINAU	- 500	
MEDIATHEQUE ERSTEIN (BP 2020 sous évalué)	+ 1 000	
Redevances à caractère social	33 800 €	28 930 €
dont :		
GENS DU VOYAGE BENFELD	- 4 870	
GENS DU VOYAGE ERSTEIN	0	
	2 922 498 €	2 495 847 €
		- 426 651 €
		- 14,6 %

C) Les dépenses d'investissement

13

Répartition des DEPENSES réelles d'investissement en 2021 (en M €) d'un montant total de 13,074 M €

■ Dépenses d'équipement ■ Dette (capital) ■ Cautions

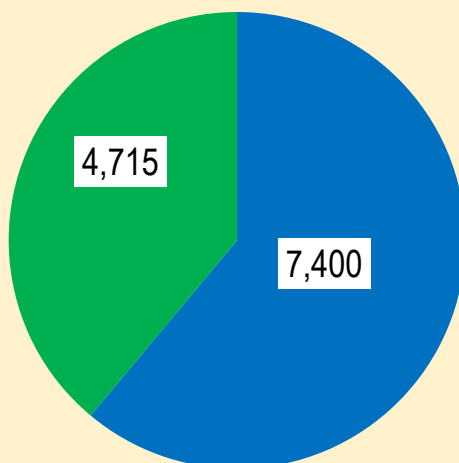


Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement inscrites au budget primitif pour 2020 s'élèvent à **12,115 M €** :

Programme d'équipement 2021 = 12,115 M €

■ Reports (en M €) ■ Propositions nouvelles (en M €)



Les principales dépenses d'équipement (> 100 k €) sont les suivantes :

Montants TTC (en M €)	Reports 2020	Propositions nouvelles	TOTAL
Construction d'un complexe sportif à destination du collège et des lycées d'ERSTEIN	5,373	0	5,373
Construction d'une médiathèque à GERSTHEIM	0,442	1,800	2,242
Programmes de liaisons cyclables	0,602	0,425	1,027
Subvention d'équipement pour le déploiement du Très Haut Débit	0,625	0	0,625
Subvention d'équipement pour la construction d'un giratoire sur la RD 1083	0	0,500	0,500
Travaux d'extension de l'atelier intercommunal	0	0,350	0,350
Subventions d'équipement en faveur des associations propriétaires de salles sportives	0	0,300	0,300
Construction d'un accueil périscolaire à LIMERSHEIM	0,168	0	0,168

D) Les recettes d'investissement

Le plan de financement globalisé de la section d'investissement du budget primitif pour 2021 s'établit comme suit (en M €) :

DEPENSES

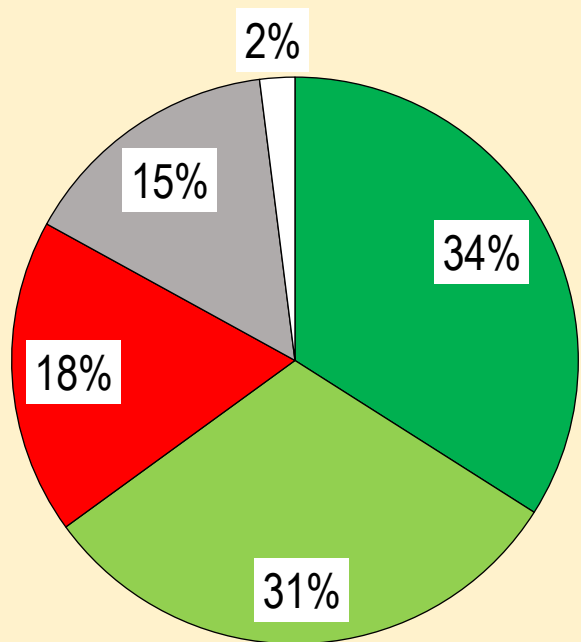
Dépenses d'équipement	12,115 €	93 %
Remboursement de la dette en capital	0,935 €	7 %
Reversements de cautions	0,024 €	0 %
Total des DEPENSES =	13,074 €	100 %

RECETTES

Subventions d'équipement à recevoir	4,121 €	32 %
Réserves	3,771 €	29 %
Dette nouvelle	2,112 €	16 %
FCTVA	1,854 €	14 %
Autofinancement de l'exercice	1,210 €	9 %
Prêts	0,006 €	0 %
Total des RECETTES =	13,074 €	100 %

Financement du programme d'investissement 2021

■ Subventions ■ Réserves ■ Dette nouvelle ■ FCTVA □ Epargne



Les subventions d'équipement à recevoir

Les recettes d'équipement inscrites au budget primitif pour 2021 au titre des subventions d'équipement à recevoir s'élèvent à **4 121 176 €**.

Le détail de ces subventions d'équipement à recevoir est le suivant :

Subventions de l'Etat		224 277 €
Accueil périscolaire SAND	(DETR)	110 390 €
Accueil périscolaire KERTZFELD	(DETR)	96 767 €
Accueil périscolaire KOGENHEIM	(DETR)	17 120 €
Subventions de la Région		252 457 €
Programme de liaisons cyclables	(FEADER)	207 760 €
Opérations Collectives de Modernisation (OCM)		44 697 €
Subventions du Département		1 887 925 €
Gymnase Lycées Collège ERSTEIN		1 312 000 €
Médiathèque GERSTHEIM		526 200 €
Accueil périscolaire SAND		27 803 €
Accueil périscolaire KOGENHEIM		10 355 €
Programme de liaisons cyclables		6 630 €
Aire d'accueil GDV ERSTEIN		3 400 €
Accueil périscolaire KERTZFELD		1 537 €
Subventions des communes		1 562 415 €
Commune d'ERSTEIN	(Gymnase Lycées Collège ERSTEIN)	1 477 215 €
Commune de GERSTHEIM	(Programme de liaisons cyclables)	43 200 €
Commune de DIEBOLSHEIM	(Programme de liaisons cyclables)	18 000 €
Commune de DAUBENSAND	(Programme de liaisons cyclables)	12 000 €
Commune d'OBENHEIM	(Programme de liaisons cyclables)	12 000 €
Subventions des autres établissements et organismes		194 102 €
Agence de l'eau	(Accueil périscolaire SAND)	21 000 €
Caisse d'Allocations Familiales (CAF)	(Accueil périscolaire SAND)	76 500 €
	(Accueil périscolaire KERTZFELD)	66 840 €
	(Accueil périscolaire SERMERSHEIM)	28 400 €
	(Accueil périscolaire KOGENHEIM)	1 362 €
TOTAL DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A RECEVOIR = 4 121 176 €		

E) La dette

Au 1er janvier 2021, l'encours de la dette des deux budgets à comptes de liaison (GENERAL, et CINEMA) s'établit à **6,081 M €**, en diminution de **0,990 M €** par rapport au 1er janvier 2020.

Dans le même temps, l'encours de la dette du nouveau budget annexe des zones d'activités **a augmenté de 1,429 M €** pour passer de 4,412 M € au 1er janvier 2020 à **5,841 M € au 1er janvier 2021**.

Cette hausse est liée à la réalisation d'un emprunt de 1,5 M € en 2020 pour le financement des travaux de viabilisation de la 4ème tranche de la zone de BENFELD.

Pour mémoire, la dette de la zone de HINDISHEIM est neutralisée par une créance, de la même hauteur, de la commune de HINDISHEIM.

Les éléments chiffrés sont les suivants (en M €) :

	Dette au 1er janvier 2020	Dette au 1er janvier 2021	Evolution
I) Budgets à comptes de liaison			
Budget GENERAL	7,071	6,081	- 0,990
Budget CINEMA	0 M	0	0
Sous-total I)	7,071	6,081	- 0,990
II) Budgets zones d'activités			
Budget ZAC ERSTEIN	1,651		
Budget ZEC BENFELD	1,100		
Budget ZI KRAFFT	0,865		
Budget ZA GERSTHEIM	0,639		
Budget ZI RHINAU	0,157		
Budget ZI HINDISHEIM	0,203		
<i>Créance Commune de HINDISHEIM</i>	<i>- 0,203</i>		
Budget ZONES D'ACTIVITES			
Zone ERSTEIN		1,424	- 0,227
Zone BENFELD		2,600	+ 1,500
Zone KRAFFT		0,865	0
Zone GERSTHEIM		0,639	0
Zone RHINAU		0,157	0
Zone HINDISHEIM		0,156	- 0,047
<i>Créance Commune de HINDISHEIM</i>		<i>- 0,156</i>	<i>0,47</i>
Sous total II)	4,412	5,841	+ 1,429
III) Budgets à autonomie financière			
Budget OM ERSTEIN	0	0	0
Budget OM SMICTOM	0	0	0
Sous-total III)	0	0	0
TOTAL	11,483	11,922	+ 0,439

La crise financière de 2008, qui avait entraîné des niveaux de volatilité de forte amplitude des indices utilisés dans les formules de calcul des taux des emprunts structurés, avait révélé la réelle dangerosité de certains des emprunts contractés.

La signature, en 2009, d'une charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales a permis de mettre fin à la commercialisation de produits structurés à risque.

La mise en place, dans le cadre de cette charte de bonne conduite, d'une classification des produits structurés (classification dite « Gissler ») et la rénovation des annexes budgétaires des collectivités territoriales relatives à la dette ont permis d'améliorer de façon significative l'information des élus et des citoyens sur la dette publique locale, notamment sur les risques liés aux emprunts structurés.

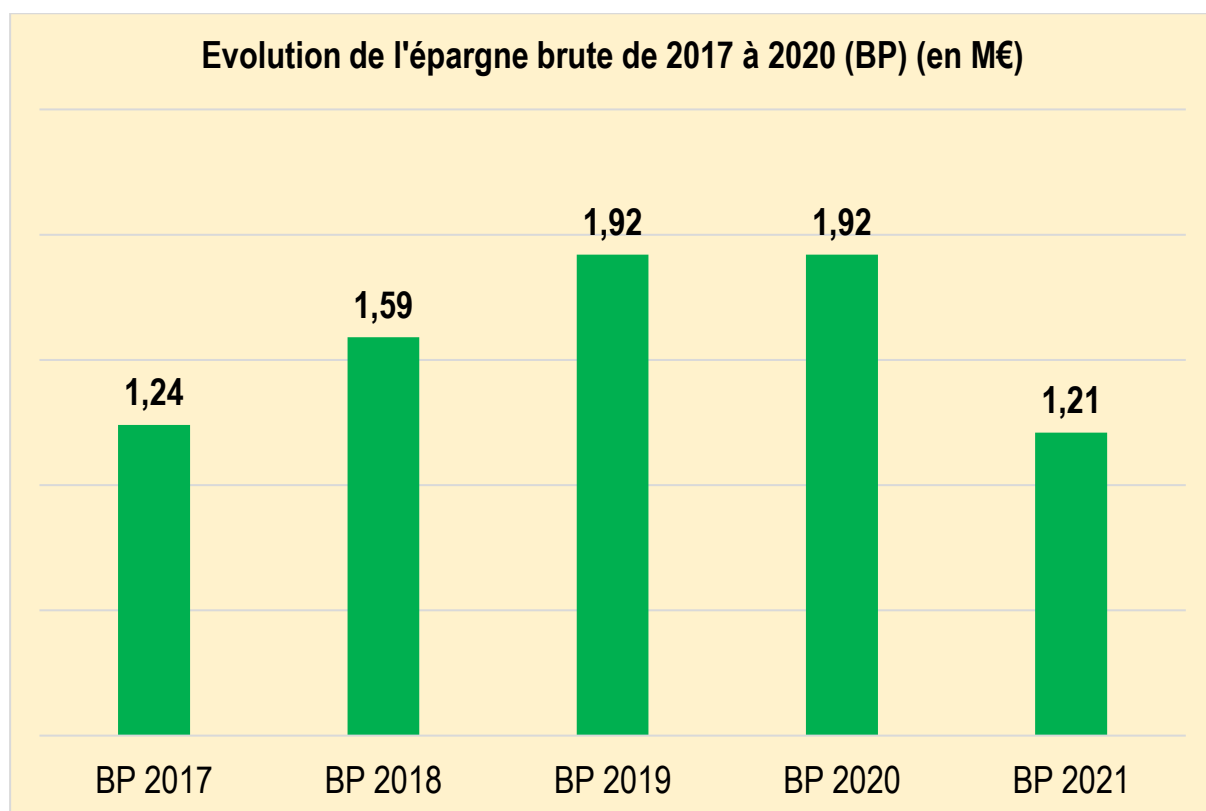
Cette classification dite « Gissler » répartit l'encours dans six catégories graduées de (A) à (F), en fonction du risque lié à la structure de la dette.

L'encours de dette au 1^{er} janvier 2021 de la CCCE figure, en totalité,
en catégorie (A)
(la plus favorable)
sans aucun risque dans la structure de la dette

F) L'épargne

1) L'épargne brute

En raison de l'impact de la crise sanitaire sur les produits des services,
l'épargne brute
(= recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement)
est en chute de -37 % à 1,210 M€ en 2021
(contre 1,919 M € en 2020)



2) L'épargne nette

L'épargne nette (= épargne brute – remboursement de la dette en capital) s'établit à **251 030 €** en 2021, contre 968 168 € en 2020, 969 022 € en 2019 et 506 854 € en 2018.

La prospective pour la période 2022 à 2027 a été établie sans augmentation de la pression fiscale, et sur la base des éléments suivants :

En dépenses de fonctionnement :

- une augmentation annuelle de 1,5 % des charges à caractère général
- une augmentation annuelle de 2,0 % des charges de personnel
- pas d'augmentation des atténuations de produits (attributions de compensation, prélèvements FPIC et FNGIR)
- une augmentation annuelle de 1,0 % des autres charges de gestion courante (subventions et participations versées)

En recettes de fonctionnement :

- pas d'augmentation des atténuations de charges (indemnités journalières)
- une augmentation annuelle de 2,0 % des refacturations des charges de personnel aux communes mutualisées, corrélée sur l'augmentation annuelle des charges de personnel
- une remise à niveau des produits des services à 3,15 M € en 2022 (contre 2,813 M € en 2021), suivie d'une augmentation annuelle de 1,0 % de 2023 à 2026
- une évolution annuelle de 1,0 % des bases des impôts et taxes, avec maintien des taux d'imposition actuels, inchangés depuis 2017
- pas d'augmentation des dotations et participations (subventions de la CAF)
- une remise à niveau des autres produits de gestion courante (loyers) à 0,320 M € en 2022, sans augmentation de 2023 à 2026

En dépenses d'investissement :

- la prise en compte, en 2022, d'une subvention d'équipement de 1,3 M € à verser au titre de solde de l'opération de construction d'un giratoire sur la RD 1083

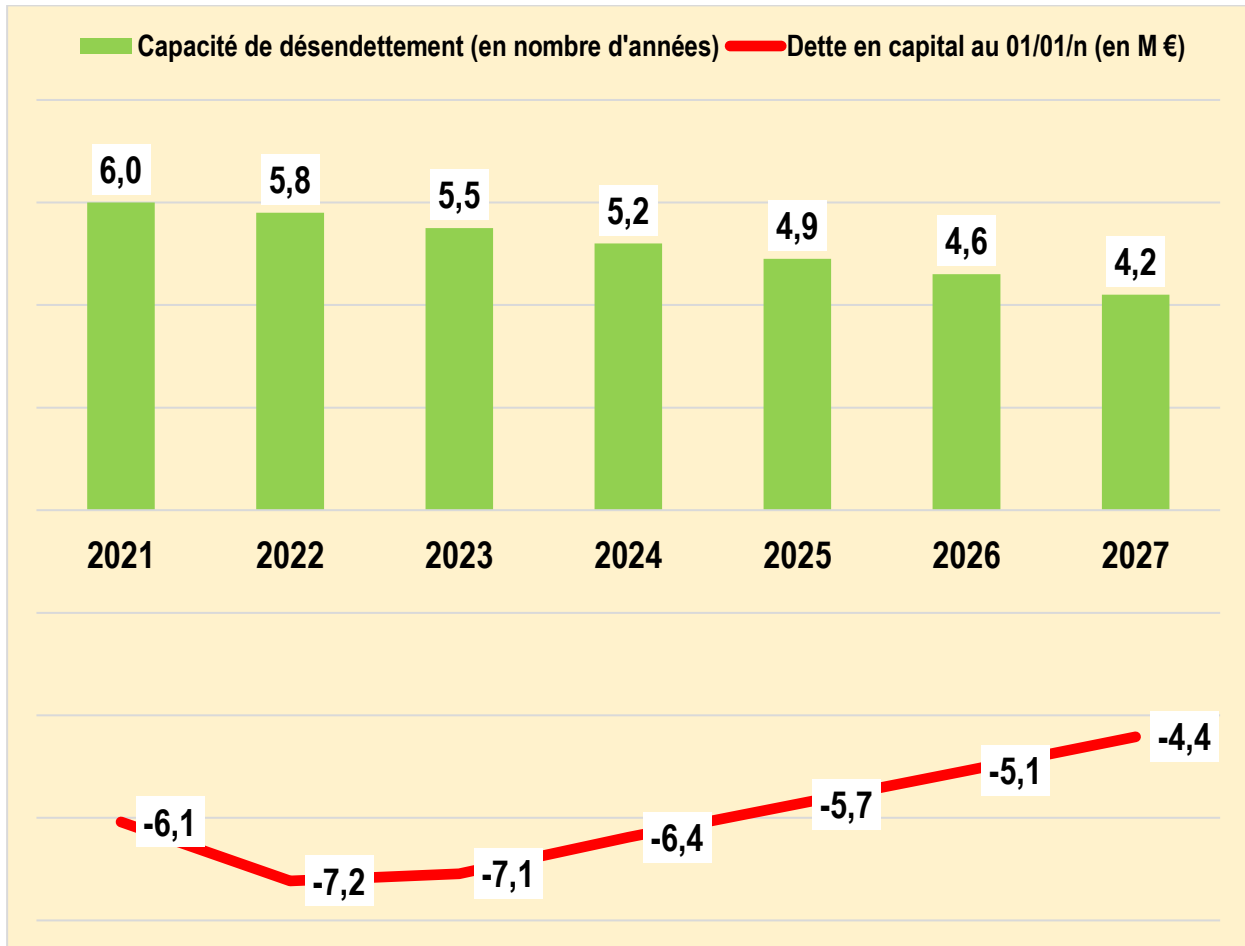
En recettes d'investissement :

- une dette nouvelle réalisée avec des emprunts sur 20 ans, au taux de 2,00 %, avec un remboursement par tranches de capital constant
Pour mémoire, l'emprunt de 2,5 M € (Gymnase lycées collègue ERSTEIN) a pu être réalisé cette année sur 15 ans, avec un taux fixe historiquement bas de **0,64 %**.

Les résultats de cette prospective sont les suivants (en M €) :

ANNEES	2021	2022	2023	2024
FONCTIONNEMENT				
Total des dépenses réelles de fonctionnement	31,63	32,01	32,42	32,83
Total des recettes réelles de fonctionnement	32,93	33,32	33,66	34,00
Charges financières (intérêts de la dette)	0,09	0,09	0,09	0,08
EPARGNE BRUTE (CAF)	1,21	1,22	1,15	1,09
INVESTISSEMENT				
Remboursement capital de la dette	0,96	0,83	0,72	0,65
Total des dépenses d'équipement	12,12	1,30	0	0
Total des recettes d'investissement	5,98	0,22	0	0
Besoin de financement	-5,89	-0,70	0	0
Réserves au 31/12	3,77	0	0,43	0,89
Dette nouvelle	2,11	0,70	0	0
Encours de la dette au 01/01	6,08	7,23	7,10	6,38
Encours de la dette au 31/12	7,23	7,10	6,38	5,73
Capacité de désendettement (en nombre d'années)	6,0	5,8	5,5	5,2
ANNEES		2025	2026	2027
FONCTIONNEMENT				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		33,25	33,68	34,11
Total des recettes réelles de fonctionnement		34,35	34,71	35,07
Charges financières (intérêts de la dette)		0,07	0,06	0,06
EPARGNE BRUTE (CAF)		1,03	0,97	0,90
INVESTISSEMENT				
Remboursement capital de la dette		0,65	0,66	0,66
Total des dépenses d'équipement		0	0	0
Total des recettes d'investissement		0	0	0
Besoin de financement		0	0	0
Réserves au 31/12		1,28	1,59	1,83
Dette nouvelle		0	0	0
Encours de la dette au 01/01		5,73	5,08	4,42
Encours de la dette au 31/12		5,08	4,42	3,76
Capacité de désendettement (en nombre d'années)		4,9	4,6	4,2

Le fait de n'inscrire aucune dépense d'équipement nouvelle à partir de 2021, à part le solde du coût de l'opération de construction d'un giratoire sur la RD1083, à hauteur de 1,30 M €, permet la reconstitution de réserves entre 2023 et 2027.



En matière d'encours de dette, le pic serait atteint en 2022 à 7,2 M €.

La capacité de désendettement reste en zone VERTE pour toute la période de 2021 à 2027, avec un pic de 6,0 années cette année.

moins de 8 ans	de 8 à 11 ans	de 11 à 15 ans	plus de 15 ans
zone VERTE	zone MEDIANE	zone ORANGE	zone ROUGE

Le plafond national de référence pour la capacité de désendettement à respecter par type de collectivité a été défini comme suit :

- 9 ans pour les régions
- 10 ans pour les départements et la Métropole de LYON
- 12 ans pour les communes et les EPCI à fiscalité propre

Dans le difficile contexte actuel marqué par la crise sanitaire, le budget primitif pour 2021 se veut à la fois prudent et offensif.

Le scénario retenu est celui de finances intercommunales encore dégradées en 2021, mais meilleures que 2020, avec un retour à la normale espéré pour 2022.